

OUGANDA

Faits marquants

- L'Ouganda a continué à attirer des réfugiés et des demandeurs d'asile de l'ensemble du continent africain en 2010. Le HCR a offert protection et assistance à quelque 17 000 nouveaux arrivants.
- Au cours de l'année, près de 3 000 réfugiés sont rentrés dans leur pays d'origine de leur plein gré et 600 autres sont partis dans le cadre d'une procédure de réinstallation.
- Près de 90 pour cent des déplacés internes, qui étaient au nombre d'1,8 million, ont regagné leur village d'origine avec le soutien du HCR.
- Le HCR et des organisations partenaires ont achevé de planifier des mesures d'urgence pour parer à un éventuel afflux de réfugiés en provenance du Sud-Soudan.

Environnement opérationnel

La menace terroriste s'est confirmée avec brutalité en juillet 2010, lorsque des bombes ont explosé dans la capitale, Kampala, faisant 74 morts et plusieurs centaines de blessés. Les attentats ont été revendiqués par les extrémistes somaliens du groupe Al-Shaabab. Dans ce contexte général, les nouveaux arrivants ont continué à bénéficier des aspects positifs de la politique ougandaise en matière d'asile, qui accorde aux réfugiés des terres agricoles et des parcelles résidentielles. La procédure d'asile est conforme aux normes internationales ; cependant, un arriéré de 17 000 dossiers subsiste.

L'Ouganda est signataire de la Convention de 1951 sur les réfugiés et de son Protocole de 1967, ainsi que de la Convention de 1969 de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. En vertu de la loi de 2006 sur les réfugiés, la politique d'asile nationale garantit des droits fondamentaux, comme la liberté de mouvement et d'expression. Le Gouvernement est partisan d'une approche centrée sur l'installation, qui consiste à accorder des parcelles de terrain aux réfugiés pour les aider à devenir autosuffisants.

Certains problèmes de protection continuent néanmoins de préoccuper le HCR. En juillet 2010, lors d'une opération menée au titre d'un accord bilatéral entre le Gouvernement rwandais et le Gouvernement ougandais, quelque 1 700 demandeurs d'asile prétendument déboutés, originaires des zones d'installation de Nakivale et de Kyala II, ont été rapatriés de force au Rwanda.

Réalisations et impact

Environnement de protection favorable

- En février 2010, le Gouvernement a publié les règlements d'application de la loi de 2006 sur les réfugiés. La loi est



conforme au droit international et reconnaît la persécution sexiste comme un motif justifiant l'octroi de l'asile. Toutefois, les préoccupations du HCR au sujet du rôle du Bureau de renseignements sur la criminalité dans la procédure de détermination du statut de réfugié n'ont pas été dissipées par des discussions avec les autorités. Les appels de bon nombre de réfugiés ne sont pas pleinement pris en considération, en partie du fait de l'absence de commission de recours indépendante.

- En 2010, quelque 17 000 nouveaux arrivants ont été accueillis et transférés dans des zones d'installation situées dans les régions du sud et du centre-ouest de l'Ouganda. Une dizaine de milliers d'entre eux étaient originaires de la République démocratique du Congo (RDC). Un certain nombre de demandeurs d'asile sont également arrivés directement dans des zones d'installation et ont obtenu le statut à l'occasion de sessions ordinaires de la Commission d'éligibilité des réfugiés.
- Des campagnes ont été organisées dans les médias pour promouvoir les droits des réfugiés et l'accès de ces

derniers aux services publics et à l'emploi. La non-reconnaissance des qualifications, ainsi que la barrière de la langue et les discriminations, entravent les efforts déployés par les réfugiés pour trouver un emploi, bien que la législation ougandaise leur reconnaisse le droit au travail.

- En février 2010, l'Ouganda a ratifié la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (également appelée Convention de Kampala), adoptée lors du Sommet extraordinaire de l'UA en 2009.

Procédures de protection équitables

- Les réfugiés et les demandeurs d'asile ont été enregistrés à l'échelle nationale. Le HCR a offert un appui – sous forme de personnel, d'équipements et de formations – à d'importants partenaires gouvernementaux. La fourniture d'une machine à imprimer les cartes d'identité et du logiciel d'enregistrement *proGres*, ainsi qu'une formation sur la production des documents d'identité, ont contribué au renforcement des capacités nationales. Le HCR a assisté à l'enregistrement et aux sessions de la Commission d'éligibilité afin de s'assurer que les personnes relevant de sa compétence bénéficiaient d'un accès sans entrave à la procédure d'asile.
- Parmi les déplacés internes, quelque 3 500 individus très vulnérables et personnes ayant des besoins spécifiques ont reçu une aide juridique directe. Plus de 60 personnes ont été représentées auprès des tribunaux, 30 ont bénéficié de services de médiation et 270 autres ont été adressées à des partenaires d'exécution. Des individus très vulnérables et des personnes qui avaient des besoins spécifiques ont

bénéficié d'une assistance dans les tribunaux pour obtenir l'accès aux terrains qui leur avaient été alloués.

Protection contre la violence et l'exploitation

- Une cinquantaine de visites destinées à sensibiliser les communautés à la violence sexuelle et sexiste ont été entreprises en 2010 et ont touché plus de 7 000 réfugiés en milieu urbain. Le personnel de plus de 30 commissariats de police a également été sensibilisé à cette question. De plus, le HCR a appuyé des initiatives d'éducation communautaire dans ce domaine.
- Au cours de l'année, 180 cas de violence sexuelle et sexiste ont été signalés au HCR. Par ailleurs, deux groupes ont été créés pour répondre aux besoins des travailleurs et des travailleuses du sexes en matière de santé et d'aide sociale.
- Quelque 10 700 individus ont bénéficié d'un accompagnement pour des problèmes psychosociaux, liés à des traumatismes, médicaux, juridiques ou en rapport avec le VIH et le sida. Des séances collectives de soutien psychosocial, organisées dans des communautés et des écoles, ont touché plus de 29 600 réfugiés.

Besoins et services essentiels

- Dans les zones d'installation du sud-ouest, l'ensemble des réseaux et des ressources hydriques ont été entretenus et réparés, et 10 trous de sonde supplémentaires ont été forés. Le volume d'eau disponible s'élevait en moyenne à 16 litres par personne et par jour pour une population de 100 000 personnes, dont environ 23 500 ressortissants ougandais vivant à proximité des zones d'installation.
- Dans le sud-ouest, le taux de mortalité brut a diminué, de même que le taux de mortalité des enfants de moins de

Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	RDC	81 800	81 800	50	56
	Soudan	19 400	19 400	51	55
	Rwanda	12 600	12 600	50	59
	Somalie	11 200	11 200	46	35
	Burundi	5 000	5 000	49	59
	Érythrée	3 500	3 500	43	25
	Kenya	1 400	1 400	50	53
	Éthiopie	1 000	1 000	37	18
	Pays divers	60	60	47	33
Demandeurs d'asile	Somalie	6 300	6 300	46	36
	RDC	5 300	5 300	46	48
	Rwanda	3 400	3 400	47	45
	Érythrée	2 400	2 400	42	19
	Burundi	1 700	1 700	47	49
	Éthiopie	900	900	36	7
	Soudan	500	500	28	33
	Kenya	250	250	45	45
	Pays divers	80	80	24	18
Déplacés internes¹	Ouganda	125 600	125 600	-	-
Déplacés de retour	Ouganda	303 000	303 000	-	-
Réfugiés rapatriés	Pays divers	60	60	-	-
Total		585 450	585 450		

¹ Le nombre indiqué pour la fin de l'année 2010 correspond à la population de déplacés internes accueillis dans des camps, dans d'anciens camps, dans des zones d'installation et dans des sites de transit. Ces personnes relèvent toujours de la compétence du HCR, tout comme les 303 000 personnes qui ont déjà regagné leurs villages.



Les réfugiés congolais les plus menacés par les formes graves de paludisme sont traités dans un centre médical de la zone d'installation de Kyala, soutenu par GTZ.

HCR / S. HOIBAK

cinq ans et le taux de mortalité infantile. L'utilisation des structures de santé a augmenté au moment où le nombre de consultations par jour et par praticien diminuait. Le taux de vaccination a augmenté, 66 pour cent des enfants bénéficiant d'une vaccination complète en 2010, contre 30,5 pour cent en 2009.

- Quelque 4 600 réfugiés vivant en milieu urbain ont bénéficié d'une aide pour accéder aux services de santé essentiels et près de 2 600 réfugiés ont obtenu des analyses médicales. Les réfugiés chez lesquels des maladies chroniques – dont des cancers, des maladies mentales, des tuberculoses et des problèmes d'hypertension – avaient été diagnostiquées ont reçu des traitements spécialisés. Les femmes enceintes ont reçu des moustiquaires, des trousseaux de naissance, des vêtements de seconde main et des rouleaux de coton. Deux journées de vaccination ont été organisées en collaboration avec un centre médico-social public. Quelque 1 380 élèves réfugiés vivant en milieu urbain ont été scolarisés dans 10 établissements d'enseignement primaire.
- Chez les déplacés internes, près de 4 600 personnes ayant des besoins particuliers ou en situation de très grande vulnérabilité ont reçu des soins et des logements, pendant que 270 autres bénéficiaient d'une aide spéciale. Une étude des mécanismes de prise en charge et d'orientation pour la violence sexuelle et sexiste ainsi que pour les litiges fonciers au sein des communautés a été réalisée. Le HCR a également établi le profil des individus très vulnérables ou ayant des besoins particuliers qui résidaient dans des camps, réalisé une analyse de l'appui aux infrastructures dans les villages de retour et organisé des campagnes sur les droits et les avantages sociaux dans les médias.
- En outre, une évaluation des solutions durables, sur la base des données recueillies lors d'enquêtes auprès des ménages, de discussions de groupe et d'entretiens avec des informateurs clés, a été réalisée dans les sept districts de la

sous-région d'Acholi. Par ailleurs, le HCR a planté plus de 40 000 arbrisseaux pour régénérer les surfaces boisées dans des zones qui avaient précédemment accueilli des camps.

- Au total, 96 camps de déplacés internes ont été progressivement fermés. Beaucoup ont été transformés en villages viables au moyen de projets de régénération des terres. Des infrastructures sociales essentielles ont été construites ou remises en état pour remédier à des manques critiques dans les services de distribution d'eau, d'éducation, de santé et d'assainissement.

Autogestion et participation communautaires

- Dans la région du West Nile, des initiatives agricoles et de renforcement des moyens d'existence, destinées aux réfugiés et aux habitants des zones d'accueil, ont été encouragées par un soutien aux associations de petits exploitants, un défrichage des terrains à des fins de production vivrière et des formations à l'agriculture commerciale. À la suite de quoi, 70 coopératives agricoles ont été créées à Adjumani, Moyo et Arua. Trente personnes ayant des besoins spécifiques et 110 autres réfugiés ont bénéficié d'une aide au renforcement des moyens d'existence. Plus de 40 réfugiés ont suivi une formation professionnelle.
- Quelque 170 réfugiés vivant dans des zones urbaines ont été formés au maniement de l'outil informatique, à la cuisine, à la couture, à l'entretien et à la conduite des véhicules automobiles, à l'artisanat d'art et à la coiffure.
- La prestation de services de microfinance a amélioré les conditions de vie des déplacés internes qui rentraient dans les districts de Pader et d'Agago. En 2010, plus de 1 100 femmes ont bénéficié de prêts destinés à améliorer leur autosuffisance.

Solutions durables

- Les évolutions survenues dans la situation politique et sécuritaire au Sud-Soudan ont favorisé le retour d'un grand nombre de personnes réfugiées en Ouganda. Malgré leurs préoccupations au sujet de la sécurité, des droits fonciers et des moyens d'existence disponibles, 2 600 réfugiés sont rentrés en 2010. Quelque 320 réfugiés kényans ont regagné leur pays d'origine depuis la zone d'installation de Kiryandongo.
- Dans le même temps, le HCR a soumis des dossiers de réinstallation pour 3 300 réfugiés, parmi lesquels figuraient des Burundais, des Congolais, des Érythréens, des Éthiopiens, des Iraniens, des Rwandais, des Somaliens et des Soudanais. Au total, 600 réfugiés sont partis dans le cadre d'une procédure de réinstallation.
- Depuis que la guerre civile dans le nord de l'Ouganda a pris fin en 2006, suite au départ de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), plus d'1,6 million de déplacés internes sont rentrés dans leurs villages avec le soutien du HCR et d'autres organisations ; cependant, 125 000 personnes sont toujours déracinées. Au sein de la population déplacée, 10 000 personnes sont très vulnérables ou ont des besoins spécifiques ; 3 500 d'entre elles, accueillies dans des camps, d'anciens camps et des sites de transit ont bénéficié d'une aide pour mettre en œuvre des solutions durables.
- Les pouvoirs publics ont déclassé 96 camps de déplacés internes. À ce jour, 237 des 251 camps de déplacés implantés dans le nord du pays ont été officiellement fermés. Quatorze camps sont restés ouverts en raison de la poursuite de conflits interclaniques, de litiges fonciers non résolus, de l'existence de mines ou d'une présence militaire persistante dans des zones de retour.
- Le Gouvernement de la RDC, le Gouvernement de l'Angola et le HCR ont signé un accord tripartite, facilitant ainsi le retour des réfugiés congolais dans leur pays d'origine.

Relations extérieures

- Le HCR a facilité les missions des donateurs sur le terrain et organisé régulièrement des séances d'information pour les délégations en visite. Il a également aidé des journalistes, issus des médias locaux ou internationaux, à se rendre dans les zones d'installation de réfugiés ou les camps de déplacés internes. Des documentaires sur les déplacés internes en Ouganda ont été produits ; dans le même temps, des activités ont été entreprises pour sensibiliser l'opinion et faciliter ainsi la collecte de fonds dans le secteur privé.
- Le Haut Commissariat a continué de participer activement aux travaux de l'Équipe des Nations Unies dans le pays et a coopéré avec d'autres institutions onusiennes, notamment dans le contexte du processus du PNUAD et de la planification d'un certain nombre d'activités conjointes.

Logistique et appui aux opérations

- Les routes des zones d'installation des réfugiés ont été entretenues, tout comme le parc de véhicules du HCR. Les partenaires d'exécution ont reçu une aide portant sur les moyens de transport, de communication et de

traitement des données. Des formations et des orientations sur la préparation de rapports, la collecte de données et d'autres domaines d'activité ont été dispensées en coopération avec des partenaires.

Contraintes

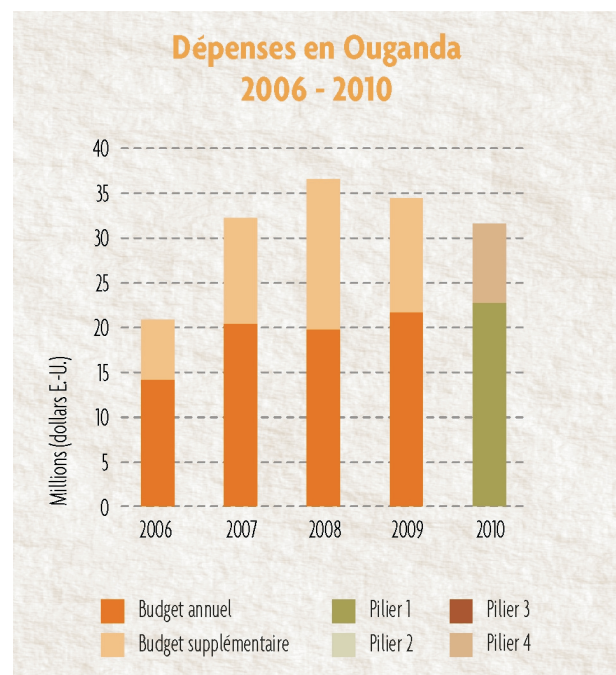
Certains retards ont été observés dans la présentation des rapports financiers des partenaires. L'achat de livres de classe et d'arbrisseaux a été retardé en juin, du fait de la dissolution du Comité des marchés d'Adjumani et de Moyo, et le traitement de certains contrats de sous-traitance avec des partenaires d'exécution a parfois été lent. Un certain nombre de partenaires d'exécution ont été pénalisés par un manque de formation et par une forte rotation de personnel.

Informations financières

En Ouganda, le manque de fonds a notamment produit les effets suivants : accès restreint à l'eau potable destinée à la consommation domestique, assainissement médiocre entraînant une augmentation des cas de paludisme, d'infection des voies respiratoires et de diarrhée, distribution insuffisante de médicaments essentiels, manque d'intimité et surpopulation dans les salles mixtes des hôpitaux. Parmi les autres effets, citons les sureffectifs scolaires et l'accès réduit à l'enseignement secondaire ou supérieur. Le manque de financement s'est également traduit par un suivi insuffisant des affaires de violence sexuelle ou sexuelle par la police, ainsi que par une réduction des services offerts aux personnes ayant des besoins spécifiques.

Organisation et mise en œuvre

Deux unités de terrain supplémentaires ont été créées à Nakivale et Kyaka II en vue d'améliorer les services auprès des bénéficiaires. Les unités de terrain de Kihihi et de Kisoro ont été fermées lorsque les réfugiés ont été transférés dans des zones d'installation. Une unité de protection a été mise en place au Centre communautaire de Kampala afin d'offrir une assistance et des conseils juridiques aux réfugiés urbains.



Présence du HCR en 2010

□ Nombre de bureaux	6
□ Effectifs totaux	203
Internationaux	24
Locaux	144
JEA	2
VNU	26
Autres	7

Collaboration avec les partenaires

Le Gouvernement ougandais, par l'intermédiaire du Cabinet du Premier ministre, a continué à fournir des terrains à des fins agricoles et résidentielles, tout en veillant à la sécurité et au maintien de l'ordre dans les zones d'installation.

Différentes ONG nationales et internationales ont géré des programmes concernant la logistique, les infrastructures, le développement communautaire, l'eau, l'agriculture et les moyens d'existence.

Le HCR a collaboré tout au long de l'année avec le PAM et l'UNICEF, le premier fournisseur des rations alimentaires aux nouveaux arrivants et aux réfugiés qui ne pouvaient produire suffisamment de vivres. Le Haut Commissariat a également réalisé une enquête nutritionnelle et alimentaire en collaboration avec le PAM. La coopération avec les autres institutions onusiennes a essentiellement porté sur l'évaluation commune de pays, le PNUAD et les objectifs du Millénaire pour le développement.

Évaluation générale

Les nouveaux arrivants ont bénéficié comme précédemment des aspects positifs de la politique de l'Ouganda en matière d'asile. Si la plupart des objectifs du HCR ont été atteints, certaines lacunes ont subsisté en raison de contraintes financières. Les activités de rapatriement librement consenti et de réinstallation se sont poursuivies et la planification de mesures d'urgence, en rapport avec la situation au Sud-Soudan, a été entreprise. Dans le cadre du programme en faveur des déplacés internes, le HCR a reçu le soutien des autorités pour faciliter le retour et la réintégration par l'octroi d'une protection et d'une assistance.

Partenaires

ONG: Action Africa Help International, Action humanitaire africaine, Africa Development Emergency Organization, African Initiative for Relief and Development, American Refugee Committee, Association of Volunteers in International Service, Arbeiter Samariter Bund, BRAC Uganda, Caritas – Archidiocèse de Gulu, Comité international de secours, Conseil danois pour les réfugiés, Conseil norvégien pour les réfugiés, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ), GOAL Relief and Development Organization, InterAid Uganda, Medical Team International, Nsamizi Technical Institute for Social Development, Right to Play, Windle Trust Uganda, Youth Anti-Aids Services Association

Organismes gouvernementaux: Cabinet du Premier ministre, Administration locale du district d'Adjumani, Administration locale du district d'Arua, Administration locale du district de Kyegegwa, Administration locale du district de Masindi, Administration locale du district de Moyo, Administration locale du district de Yumbe, Commission ougandaise des droits de l'homme, Institut ougandais de recherche sur les virus

Budget, revenus et dépenses en Ouganda | dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
BUDGET FINAL	44 580 725	15 828	8 891 640	53 488 193
Revenus issus des contributions ¹	12 240 804	0	10 288 661	22 529 465
Autres fonds disponibles	10 703 854	0	(112 653)	10 591 201
TOTAL DES FONDS DISPONIBLES	22 944 658	0	10 176 008	33 120 666
VENTILATION DES DÉPENSES				
<i>Environnement de protection favorable</i>				
Politiques de migrations nationales et régionales	5	0	0	5
Protection de l'environnement	420 234	0	0	420 234
Gestion renforcée des urgences	120 637	0	0	120 637
Sous-total	540 876	0	0	540 876
<i>Procédures de protection équitables</i>				
Conditions d'accueil	68 394	0	0	68 394
Enregistrement et établissement de profils	1 718 178	0	0	1 718 178
Accès aux procédures d'asile	54 453	0	0	54 453
Détermination de statut juste et efficace	42 025	0	0	42 025
Regroupement familial	28 354	0	0	28 354
Documents individuels	43 187	0	0	43 187
Documents d'état civil	68 078	0	0	68 078
Sous-total	2 022 668	0	0	2 022 668

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
<i>Protection contre la violence et l'exploitation</i>				
Impact sur les communautés hôtes	491 175	0	0	491 175
Application de la loi	247 963	0	0	247 963
Système de gestion de la sécurité communautaire	55 826	0	0	55 826
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	476 068	0	0	476 068
Protection des enfants	167 646	0	0	167 646
Liberté de mouvement	33 914	0	0	33 914
Détention non arbitraire	34 374	0	0	34 374
Accès aux solutions juridiques	379 306	0	0	379 306
Participation politique	17	0	0	17
Sous-total	1 886 288	0	0	1 886 288
<i>Besoins élémentaires et services essentiels</i>				
Sécurité alimentaire	11 924	0	0	11 924
Nutrition	235 193	0	0	235 193
Eau	426 263	0	0	426 263
Abris et autres infrastructures	843 948	0	1 628 676	2 472 624
Articles ménagers et d'hygiène de base	140 909	0	0	140 909
Soins de santé primaire	2 631 465	0	2 037	2 633 502
VIH et sida	570 598	0	0	570 598
Éducation	1 780 347	0	6 240	1 786 587
Services d'assainissement	352 313	0	0	352 313
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	312 036	0	973 665	1 285 702
Sous-total	7 304 998	0	2 610 618	9 915 616
<i>Autogestion et participation communautaires</i>				
Évaluation participative et mobilisation communautaire	669 138	0	0	669 138
Autogestion de la communauté et représentation équitable	846 816	0	0	846 816
Gestion et coordination des camps	31 847	0	0	31 847
Autosuffisance et moyens d'existence	1 106 753	0	0	1 106 753
Sous-total	2 654 554	0	0	2 654 554
<i>Solutions durables</i>				
Stratégie de solutions durables	79 218	0	0	79 218
Retour volontaire	485 146	0	2 724 251	3 209 397
Réinstallation	347 116	0	0	347 116
Appui à l'intégration sur place	100 006	0	0	100 006
Sous-total	1 011 486	0	2 724 251	3 735 737
<i>Logistique et appui aux opérations</i>				
Chaîne d'approvisionnement et logistique	2 012 848	0	933 202	2 946 050
Gestion de programme, coordination et appui	2 257 132	0	442 480	2 699 613
Sous-total	4 269 980	0	1 375 683	5 645 663
Versements aux partenaires d'exécution	2 658 467	0	2 053 429	4 711 897
Autres objectifs	611 672	0	0	611 672
Total	22 960 989	0	8 763 981	31 724 971

¹ Les revenus issus des contributions incluent des coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat". Les contributions affectées à tous les piliers sont incluses dans le Pilier 1.